

Décret

Générale

modern

Décret n° 97-0028/PR/FP portant création d'une Commission Nationale des Réformes de l'Environnement Institutionnel et de la Gouvernance.

n° 97-0028/PR/FP

Ministère

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication

22 mars 1997

Numéro JO

n° 6 du 31/03/1997

Date du numéro

31 mars 1997

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution du 4 septembre 1992 **VU** le décret n°96-0016/PREdu 27 mars 1996 portant remaniement des membres du gouvernement et fixant leurs attributions, **VU** la convention de prêt entre la République de Djibouti et la Banque Mondiale portant sur le projet d'assistance technique à la réforme économique, Sur proposition conjointe du Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives et du ministre des Finances et de l'Économie Nationale,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé une Commission Nationale de la Réforme chargée de la conduite, de la supervision et de la coordination du diagnostic de l'environnement Institutionnel.

Article 2

La mission de la Commission Nationale de la Réforme est de poser un diagnostic d'ensemble sur l'Administration Publique, de concevoir un projet de réformes cohérent avec un plan d'action issu du diagnostic pour appuyer le Programme de Réformes Économiques.

Article 3

La Commission Nationale est composée du groupe ayant bénéficié de la formation en management public en appui aux réformes administratives à l'École Nationale d'Administration Publique de Québec et des hauts fonctionnaires de l'État issu des départements ministériels impliqués dans la réforme institutionnelle.

Article 4

La Commission Nationale de la Réforme est composée de :

NOM	FONCTION	MINISTERE ORGANISME
Ismaël Houssein Tani	Secrétaire Général	S.G. à l'Information
Omar Abdillahi	Secrétaire Général	Assemblée Nationale
Abdallah Abdillahi Miguil	Secrétaire Général	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
Mohamed Hassan Abdillahi	Secrétaire Général	M.A.E.C. Affaires Etrangères
Abdoukader Doualeh Waiss	Secrétaire Général	Ministère du Commerce
Mohamed Ahmed Awaleh	Secrétaire Général	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
Saleh Banoita Tourab	Secrétaire Général	Ministère de la Santé
Mohamed Omar Dabar	Adjoint S.G.	Chambre de Commerce (C.I.C.I.D)
Yacin Hassan Liban	Directeur	Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives
Abdi Ismaël Hersi	Directeur Général	Ministère de la Justice
Abdi Achkir Elmi	Directeur de l'Emploi	Ministère du Travail
Ahmed Osman	Directeur	Affaires maritimes
Ali Cheik Barkad	Directeur D. U. L.	Ministère des T P U. L.
Ali Mohamed Kamil	Directeur	I.N.A.P
Ali Sillay	Directeur	Ministère de la Santé
Elmi Obsieh Waiss	Directeur	Ministère des Transports et des Télécommunications
Abdi Ibrahim	Directeur	Ministère des Travaux Publics
Aden Doualeh	Directeur	Port (P.A.I.D.)
Houssein Hassan Farah	Directeur	D.I.N.A.S.
Mohamed Abdoukader	Directeur	O.N.A.C.
Mohamed Sikieh Kayad	Directeur	Plan – Premier Ministre
Wahib Hamadou	Directeur	Ministère Jeunesse et Sports
Mahdi Mohamed Abdillahi	Attaché au Directeur	E.D.D.
Abdi Farah Chideh	Conseiller Technique	Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines
Abdoukader Ali Mohamed	Conseiller Technique	Ministère de la Santé
Idriss Abdillahi Orah	Conseiller Technique	Ministère des Finances
Mohamed Ali Ismaël	Conseiller Technique	Ministère des T T Transport
Mohamed Dileilta	Conseiller Technique	Ministère des TT. Transport
Youssouf Aouled	Sous-Dir. Comptabilité	Ministère des Finances
Barkad Houssein Warsama	Agent Comptable	E.D.D.
Guedi Absieh Houssein	Inspecteur	Ministère du Travail
Ibrahim Hamadou	Agent comptable	O.N.E.D
Ali Hassan Bahdon	Chef de Service	Affaires Economiques (commerce)
Mohamed Hassan	Chef de Service	Ministère de l'Education Nationale
Moussa Hamad	Chef de Service	S.G.G./Présidence
Zeinab Kamil Ali	Chef de Service	O. N. E. D.

| Zahra Kamil Ali | Chef de Service | S.G.G./Présidence |

| Kadar lamaël | Adjoint chef de service | Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation |

| Hodane Aden Youssouf | Cadre | Banque Nationale de Djibouti (BND) |

| Youssouf Aden Houmed | Cadre à la D.F, | Ministère des Finances |

| Ali Elmi Ahmed | Président O.N.G. | NOMAD AID |

| Un représentant des usagers de l'Administration | Un représentant de la Coordination Inter-syndicale. |

Article 5

Compte tenu de l'importance que revêt la réalisation du diagnostic de l'Environnement institutionnel dans le processus du redressement économique, la disponibilité des membres de la Commission Nationale de la Réforme doit être totale durant le processus du D.E.

I.

Article 6

Tous les départements ministériels sont appelés à faciliter le bon déroulement des travaux de la Commission et leur procurer toute aide dont cette dernière aura besoin.

Article 7

Pour assurer sa mission de manière efficace, la Commission Nationale de la Réforme disposera de trois groupes de réflexion thématiques travaillant en sous-commission.

La désignation des membres des bureaux des sous-commissions ainsi que leurs tâches se répartissent comme suit :

1° sous-commission : Examen des Fonctions Economiques

Président : Abdillahi Guedi, contrôleur budgétaire.

Rapporteurs : Mohamed Sikieh, Directeur de la Planification

Youssouf Aden, Cadre à la Direction des Finances

2° sous-commission : Examen des Fonctions Administratives

Président : Omar Abdillahi Rabeh, Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale.

Rapporteurs : Mohamed Ali Ismaël, Conseiller Tech. du M.T.T

Abdi Ibrahim, Directeur des Travaux Publics

3° sous-commission : Examen de la Gouvernance

Président: Ismaël Tani, Secrétaire Général à l'Information

Rapporteurs : Abdi Ismaël Hersi, Directeur Général à la Justice

Moussa Hamed, Chef de service à la Présidence, (S.G.G).

La répartition des membres des sous commissions sera établi ultérieurement.

Article 8

La Commission Nationale de la Réforme pourra s'adjoindre des collaborateurs et toutes personnes-ressources dont elle a besoin en fonction de la pertinence de leur compétence.

Article 9

Les membres de la Commission Nationale de la Réforme sont placés sous l'autorité du Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives auquel ils rendent compte de l'état d'avancement des travaux.

Article 10

Un Comité de coordination sera chargé de l'organisation matérielle et technique de toutes les activités liées au Diagnostic de l'Environnement Institutionnel.

Article 11

La coordination du Diagnostic de l'Environnement Institutionnel sera assurée conjointement par :

M. Yacin Hassan Liban, Directeur de la Fonction Publique

M. Ali Mohamed Kamil, Directeur de l'INAP

M. Idriss Abdillahi Orah, Conseiller Technique du Ministre des Finances et de l'Economie Nationale.

Le Comité de coordination disposera d'un secrétariat permanent. L'Institut National d'Administration Publique (INAP) sera le point focal des travaux de la Commission Nationale des Réformes ainsi que de l'organisation des Séminaires et Ateliers.

Article 12

Tous les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 13

Le présent décret prendra effet à compter de la date de sa signature.

LE PREMIER MINISTRE

CHEF DU GOUVERNEMENT PAR INTÉRIM BARKAT GOURAD HAMADOU